

VERS UN NOUVEAU
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Organisation	L'R des centres de femmes du Québec
Nom	Odile Boisclair
Fonction	cocoordonnatrice
Courriel	boisclair@rcentres.qc.ca
Date	12 avril 2018

VERS UN NOUVEAU
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

INSTRUCTIONS

Dans le cadre de la consultation *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, le gouvernement du Québec désire connaître votre avis sur :

1. les mesures mises en œuvre qui doivent être consolidées;
2. les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement;
3. les solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

Il n'est pas obligatoire de répondre aux questions de tous les thèmes et sous-thèmes du présent document.

Veillez nous faire part de vos principales recommandations à l'endroit prévu au début du document.

Il est important d'indiquer le nom de votre organisation et vos renseignements d'identité (nom, fonction et courriel) à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous prions d'envoyer votre mémoire d'ici le 16 mars 2018 à l'adresse courriel suivante : ConsultationsVC@education.gouv.qc.ca.

MÉMOIRE

Liste des principales recommandations

Veillez indiquer ici vos principales recommandations concernant les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action devrait s'attarder particulièrement et suggérer des solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

- Que demeure utilisées les définitions de la violence du Comité canadien sur la violence faite aux femmes 1993 et de l'article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes ONU 1993.
- Que les neuf principes directeurs de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale soient rappelés à tous les intervenantEs qui travaillent auprès des victimes et des agresseurs.
- Qu'une campagne de promotion visant des rapports égalitaires pour changer les mentalités soit mise en œuvre.
- Que le prochain plan d'action conserve le volet autochtone.
- La prise en compte des femmes les plus discriminées et de l'approche intersectionnelle dans le prochain plan d'action.
- S'assurer que lorsque la DPJ retient un signalement de violence conjugale, elle informe les femmes sur les ressources d'aide disponibles dans leur milieu afin que celles-ci puissent débuter un cheminement vers l'autonomie et la reprise de pouvoir sur leur vie.
- s'assurer que des logements sociaux de qualité soient disponibles pour les femmes victimes de violence conjugale et leur enfants qui voudraient fuir une situation de violence conjugale.
- S'assurer que des lieux neutres, sécuritaires et professionnels soient mis sur pied et soutenus financièrement partout au Québec afin de faciliter les échanges d'enfants lors des droits d'accès ou pour assurer la supervision de ceux-ci lorsque la Cour le prévoit.
- Favoriser l'accompagnement des victimes par les personnes de leur choix dans les milieux juridique et policier.
- Que le soutien aux victimes soit amélioré en reconnaissant le travail des centres de femmes du Québec en matière de violence conjugale.
- Améliorer la tenue des statistiques par la cueillette de données ADS+ mais surtout et impérativement l'analyse de celles-ci.
- S'assurer que la Cour Supérieure (Chambre civile et Chambre de la famille) soit saisie de toutes informations pouvant lui permettre de tenir compte de toutes décisions ou ordonnances émises par la Chambre Criminelle de la Cour du Québec en ce qui a trait à la protection des victimes de violence conjugale.

- Porter une attention particulière, développer la formation, faciliter les dénonciations et la réception par les policiers et les procureurs sur la violence exercée post-séparation
-

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Promotion des rapports amoureux exempts de violence

- » Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux exempts de violence chez les jeunes? Quels moyens sont à privilégier?

débuter la promotion de rapports égalitaires dès la petite enfance : CPE (installations et milieux familial) ainsi que les garderies privées.

- » Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses exemptes de violence?

dans le guide distribué aux parents lors de l'accouchement dans les hopitaux ou en maison de naissance, prévoir un chapitre sur l'importance de l'éducation non sexiste et les rapports égalitaires

- » Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exempts de violence?

utiliser un langage et des médias qui les rejoignent. Faire de la promotion auprès des entreprises notamment les entreprises de communication et de publicité pour que leurs productions soient exemptes de stéréotypes dépassés et d'objectivation du corps des femmes.

- » Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exempts de violence?

plusieurs ne savent pas ce que veut dire des rapports égalitaires dans une relation et au quotidien. Une promotion des rapports égalitaires dans les médias et dans les lieux où ils se trouvent : milieu scolaire - de la petites enfance à l'université, dans les milieux de travail en passant par les syndicats et les employeurs serait une bonne façon de leur apprendre.

Promotion des rapports amoureux exempts de violence (suite)

- » Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exempts de violence, sains et égalitaires?

Passer par les milieux de travail tant public que privé. Certains centres de femmes font déjà de la prévention en entreprises.

- » Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence?

Campagnes publicitaires utilisant différents messages médias visant chacun un public cible différent.

Sensibilisation

- » La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation peut-on la contrer?

la société démontre une indifférence à l'égard de l'objectivation, non seulement des corps, mais des femmes. La promotion des rapports égalitaires nous semble être une voie gagnante pour changer les mentalités.

- » Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de sensibilisation? Pourquoi?

La violence des ex-conjoints qui perdure.

La violence sexuelle dans les relations amoureuses.

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées ou handicapées, vivent-elles des enjeux propres en termes de sensibilisation? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

nous recommandons des campagnes de promotion adaptées à la réalité des groupes marginalisés et de leur entourage. Une pratique intégrant un cadre d'analyse intersectionnelle serait à privilégier.

Diffusion de l'information

- » En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci?

- Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse;
- La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes;
- Les impacts de la violence conjugale en période périnatale;
- Les impacts de l'exposition des enfants à la violence conjugale;
- Les droits des victimes;
- Le processus judiciaire;
- Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) et pour les auteurs d'actes de violence;
- Autres aspects.

ajouter les centres de femmes à la liste de ressources citées dans le paragraphe ci-haut.

- » Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi?

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-elles des enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Nous croyons qu'il faut mieux informer les femmes de leurs droits qu'elles que soient les discriminations qu'elles subissent et les informer des ressources disponibles pour elles. Nous favorisons une approche féministe intersectionnelle dans toutes les interventions. Aussi nous déplorons le manque de ressource de traduction dans toutes les régions du Québec. Nous déplorons également de ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour faire appel aux services de traduction. Nous appuyons les revendications pour contrer les violences de TOUTES les femmes marginalisées.

EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

- » Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention? Si oui, de quelle manière?

Donner de la formation aux intervenantEs qui agissent auprès des jeunes couples (par exemple dans les cours prénataux, les lieux de travail, les universités etc.) sur la violence conjugale, les symptômes et les impacts. Trouver avec les intervenantEs des façons de nommer la violence conjugale, pour qu'ils et elles utilisent un langage où ces jeunes se reconnaissent davantage que dans les mots violence conjugale. Des jeunes nous ont mentionné qu'elles ne se voient pas comme en relation conjugale. Le centre de femmes solidaires et engagées parlent de violence entre partenaires intimes.

- » Le dépistage de l'exposition des enfants à la violence conjugale pourrait-il être amélioré? Si oui, par quels moyens concrets?
- » Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoce de la violence conjugale? Si oui, lequel?

Oui, nous considérons que si de la sensibilisation et de la prévention est faite dans les milieux de travail, il serait important que soit nommée une personne dans les comités ressources humaines qui soit responsable du dossier Violence conjugale et qui puisse assurer un suivi et connaître les ressources de son milieu afin de référer les victimes au bon endroit pour elles. .

- » Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?

Que touTEs les intervenantEs auprès des victimes de violence conjugale prennent en compte l'historique du couple où il y avait une situation de violence et qui se sépare, (milieu juridique et de la sécurité publique surtout.)

- » Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population? Si oui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?

Pour différentes raisons, le dépistage est notamment difficile chez les femmes autochtones, immigrantes, réfugiées ou sans statut ainsi que chez les femmes vivant en situation de pauvreté ou, à contrario, qui sont dans un milieu privilégié.

Chez les premières qui vivent de la marginalisation, celles qui sont des mères hésitent à en parler, à se confier et encore plus à dénoncer de peur que la DPJ ne leur enlève leurs enfants, elles connaissent toutes une femme à qui c'est arrivé. Elles sont au courant que la DPJ abuse du terme aliénation parentale par la mère et se le dise. Elles ne comprennent pas comment la DPJ ne voit pas qu'elles vivent de la violence conjugale et que les enfants en sont souvent témoins ainsi capables de faire leur jugement par eux-mêmes. Plusieurs enfants sont ainsi privés de leur mère accusée à tort d'aliénation parentale.

Chez les femmes de milieu socio-économique privilégié, elles connaissent peu les ressources et ne savent pas toujours à qui s'adresser, le fait qu'elles vivent dans une communauté aisée engendre souvent une omerta spécifique. Souvent elles font appel à des services sociaux privés. Des femmes vivant conjointement en couple avec un homme exerçant des professions libérales ont aussi plus de mal à en parler et parfois ont même, surtout dans les milieux plus ruraux, à se faire représenter par un avocat de la communauté lors de la séparation.

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Formation des intervenantes et des intervenants

- » Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées?

Les CPE, les maisons de la famille, des groupes communautaires, certains centres de femmes.

- » Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et outillés prioritairement?

- » Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation?

- La formation en lien avec les réalités et les besoins de groupes spécifiques de la population? De quels groupes s'agit-il?

l'approche intersectionnelle et/ou multiculturelle pour les groupes de femmes marginalisées ou plus discriminées

- La formation en lien avec les enfants exposés à la violence conjugale?
- La connaissance du système judiciaire?
- La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux reliés aux nouvelles technologies?
- L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes?
- Autres aspects :

Accompagnement dans les déclarations aux policiers

les conflits de juridiction des tribunaux

Accompagnement auprès de la DPJ.

Ressources pour les victimes

- » Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents? Si oui, lesquels?

nous croyons que les services et les activités offertes dans plusieurs centres de femmes devraient être mieux reconnus par le gouvernement du Québec et son réseau tant pour leurs services aux victimes que pour les services offerts aux femmes ayant des comportements violents. Les centres de femmes existent déjà et sont établis dans toutes les régions du Québec, dans tous les territoires de MRC. Depuis leur fondation ils luttent contre les violences faites aux femmes et sont peu reconnus par leurs pairs "spécialistes", pourtant il n'y a environ que 30 % des victimes de violence conjugale qui font appel aux services (internes ou externes) des maisons d'hébergement. Il faut donner le choix aux victimes du lieu où elles peuvent trouver du soutien.

Ressources pour les victimes (suite)

- » Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires?

Les centres de femmes ont besoin d'une augmentation de financement PSOC pour mieux développer leurs services et les faire connaître.

Complémentarité des services

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention psychosociale? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

Que les centres de femmes soient partie prenante des protocoles de violence conjugale dans toutes les régions du Québec.

- » Sur quels plans les services s'adressant aux personnes ayant des comportements violents et les services offerts aux victimes pourraient-ils s'avérer complémentaires? Quelles pratiques exemplaires en la matière existe-t-il au Québec ou ailleurs et mériteraient d'être multipliées?

EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police?

Outiller les intervenantEs pour qu'elles puissent mieux soutenir les victimes dans leur dénonciation aux policiers.

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire?

Ne plus jamais traiter les plaintes de violence conjugale par voie sommaire, il s'agit d'un acte criminel qui doit être traité comme tel. Que l'historique et le suivi des dossiers de l'agresseur soient pris en compte par les policiers et les procureurs.

Informier et obliger les intervenantEs du système judiciaire et de la sécurité publique qu'une victime a le droit et gagne à être accompagnée lors des rencontres; que c'est également un droit qu'une copie de sa déclaration doit lui être remise automatiquement suite à celle-ci

bien préparer et informer les victimes de ce que seront les suites à la déclaration aux policiers.

Former des personnes ressources spécialisées en violence conjugale dans les équipes de travail du DPCP qui aident à préparer les témoignages des victimes.

Reviser le guide des pratiques judiciaires.

Tenir des statistiques sur le nombre d'appels reçu pour violence conjugale et sur le nombre de plaintes retenues afin qu'une comparaison puisse être faite et analysée. Améliorer la tenue de toutes statistiques pertinentes en matière de violence conjugale.

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour susciter la concertation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants concernés et assurer la sécurité de la victime, et ce, à chaque étape du processus judiciaire?

Si déjà dans ces systèmes on arrêtaient de banaliser la violence conjugale ce serait un grand pas en avant, la phrase "on te croit" n'est pas uniquement pour les situations d'agressions sexuelles.

S'assurer de la participation et de la disponibilité de touTEs dans les tables de concertation violence conjugale.

Rappeler à ces tables qu'elles ont le mandat de mettre en œuvre le plan d'action découlant de la politique en matière d'intervention et de violence

conjugale et de s'assurer que la définition de celle-ci soit respectée par toutes les tables.

Négocier avec le fédéral pour qu'il n'y ait plus de conflits de juridiction de tribunaux entre la Cour supérieure (civile et famille) et la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, DPJ)

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

Inclure les centres de femmes dans les protocoles VC dans toutes les régions du Québec

Mieux faire connaître l'ordonnance de protection civile.

- » Comment devrait-on moduler l'offre de service pour mieux soutenir les différents groupes de la population?

Apprécier, valoriser et mieux faire connaître les services offerts par les centres de femmes dans toutes les MRC du Québec.

autre : rehaussement du seuil d'aide juridique

EN MATIÈRE DE PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Recherche

- » Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche?

les impacts du signalement obligatoire de la violence conjugale à la DPJ.
l'accusation d'aliénation parentale comme outil de persécution et de violence conjugale envers les femmes suite à une séparation
les violences post-séparation comment les prévenir et les faire cesser.
L'approche féministe intersectionnelle dans l'intervention auprès des agresseurs plutôt que l'approche clinique.

Échange d'expertise

- » Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux?

Nous privilégions les échanges sur les pratiques et les échanges de connaissances entre pairEs, entre intervenantEs qui agissent dans différents secteurs d'un même milieu.

Reconnaitre que la question de la spécialisation et de l'expertise de la violence ne se retrouve pas dans un seul réseau communautaire,.

- » Entre quels milieux les rapprochements sont-ils à privilégier et à soutenir?

les maisons d'hébergements et les centres de femmes

Avez-vous d'autres commentaires ou propositions à nous soumettre?